



Programme Local de l'Habitat 2022-2027

Convention de participation financière à l'étude Terre d'Epona II

Signée le

PROGRAMME LOCAL DE L'HABITAT 2022-2027
CONVENTION DE PARTICIPATION FINANCIERE A L'ETUDE TERRE D'EONA II

La Communauté d'Agglomération du Niortais (CAN), maître d'ouvrage de l'étude Terre d'Eona II, représentée par Monsieur Thibault HEBRARD, Délégué du Président, dûment habilité par une délibération du Conseil d'Agglomération du 22 juin 2026 ;

La Ville de Niort, représentée par Jérôme BALOGÉ, Maire, dûment habilité par une délibération du Conseil Municipal du 29 juin 2026 ;

Vu le Programme Local de l'Habitat 2022- 2027, validé par délibération du Conseil d'Agglomération du 15 novembre 2021,

Vu la délibération du Conseil d'Agglomération de la CAN du 22 juin 2026 autorisant la signature de la présente convention,

Vu la délibération du Conseil Municipal de la Ville de Niort du 29 juin 2026 autorisant la signature de la présente convention,

Il a été ensuite convenu ce qui suit :

Article 1 – Objet de la convention

La présente convention porte sur l'étude commanditée par la Communauté d'Agglomération du Niortais, auprès de ses prestataires – ASI et Atelier Dérobert – et nommée « Terre d'Eona II ».

Article 2 – Financement de l'étude Terre d'Eona II

Le montant total de l'étude porté par la Communauté d'Agglomération du Niortais est de 31 641 € HT. Ce montant est pris en charge par la Communauté d'Agglomération du Niortais.

La Ville de Niort participe à hauteur de 50% de son montant HT, soit 15 820, 50 €.

Article 3 – Versement de la participation de la Ville de Niort :

La Ville de Niort versera les sommes dues, à la Communauté d'Agglomération du Niortais selon l'échéancier suivant :

- 30% après restitution de la première phase aux élus de la Ville de Niort
- 70% après restitution de la dernière phase aux élus de la Ville de Niort

Article 4 – Durée de la convention :

La présente convention prend effet à sa signature et prendra fin à la clôture de l'étude « Terre d'Eona II ».

Fait en deux exemplaires à Niort, le

Thibault HEBRARD

Jérôme BALOGÉ

Délégué du Président CAN

Maire de Niort